

Privilège—M. Althouse

La Chambre n'est pas encore saisie d'un tel bill; elle n'a pas encore étudié la politique en question. Cette proposition sera très controversée, et pourtant le ministre se sert d'un bulletin publié par son ministère pour faire valoir un certain point de vue sur la question, alors que la Chambre n'en est pas encore saisie. Certains diront que l'on publie bien des livres blancs soutenant une certaine thèse avant de nous présenter un bill sur la question, ou encore que l'on crée des groupes de travail chargés d'approfondir une question avant de présenter un bill sur le sujet.

Mais il semble que ce sont là deux façons de faire bien différentes. Car quand un groupe de personnes, par exemple les auteurs d'un livre blanc ou les membres d'un groupe de travail, se mettent en frais d'étudier une question donnée ou qu'un livre blanc est publié, les conclusions sont communiquées au Parlement par un ministre ou un ministère. Mais, en l'occurrence, le ministre prend la liberté de faire de la publicité pour un bill dans le bulletin d'information du ministère de l'Agriculture. Le ministère n'est pas un instrument de politique, c'est un organisme gouvernemental pour lequel nous payons tous. Le ministre s'en sert pour faire de la publicité sectaire et politique en son nom et au nom du parti libéral.

Je pense que c'est là une pratique plutôt dangereuse et je demande à Votre Honneur d'étudier très minutieusement l'affaire à laquelle le député de Humboldt-Lake Centre fait allusion et qui va certainement être très controversée et aura d'importantes retombées non seulement pour nous mais pour le monde entier, si elle justifie la question de privilège. Le ministre dispose de nombreux moyens et de nombreuses autres possibilités pour faire sa publicité tout en respectant la tradition que la Chambre et que les ministres qui l'ont précédé ont observée jusqu'ici. J'aimerais bien que l'honorable représentant s'y conforme au lieu d'innover et de risquer de porter atteinte à nos privilèges à tous. Certes, en tant que ministre, c'est là une initiative qu'il pourrait prendre mais que ni vous ni moi ne pourrions prendre puisque nous ne disposons pas des moyens qui sont à sa portée. Bien que nous puissions avoir envie de défendre des arguments semblables à ceux du ministre ou des arguments différents des siens, nous n'avons pas les mêmes moyens ni les mêmes possibilités que lui parce que nous ne sommes pas ministres de l'Agriculture.

En agissant ainsi, le ministre porterait donc atteinte à nos prérogatives de parlementaires qui nous autorisent à défendre les intérêts de nos circonscriptions au même titre que ceux qui ont un portefeuille, au même titre que les ministériels d'arrière-ban, au même titre que les députés de l'opposition officielle.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, si j'ai bien compris le dernier intervenant, il a dit que le bill n'a pas été présenté à la Chambre. Le bill a été lu pour la première fois le 29 mai, madame le Président. Les deux bills traitant de la loi relative aux semences sont accessibles au grand public. Tout le monde peut se les procurer. D'après ce que le député a dit, si je l'ai bien compris, ils n'ont pas été présentés à la Chambre.

Le communiqué que nous avons publié a été envoyé après la présentation de ces bills à la Chambre. Les publications ministérielles ont souvent servi à informer les Canadiens des bills présentés à la Chambre et je ne suis pas d'accord avec le député lorsqu'il dit que c'est un précédent ou que la pratique

est nouvelle. Nous tenons à informer le public. Beaucoup de députés ont dit que le gouvernement néglige d'informer les Canadiens ou qu'il ne les informe pas assez. Nous avons ainsi tenté d'informer le public de ce bill et de répondre à certaines observations qu'il a suscitées avant même d'être présenté à la Chambre.

Le député trouve cela ennuyeux. Que croit-il que je ressens lorsque des gens—dont je suis certain qu'il n'est pas—se laissent aller à critiquer des projets de loi relatifs aux droits accordés aux sélectionneurs de variétés végétales ou à d'autres sujets avant même qu'ils ne soient présentés à la Chambre et qui se mêlent de dire aux gens que ces bills auront des effets catastrophiques et ainsi de suite? Madame le Président, je vous demande de songer à ce que mon ministère et moi-même avons fait pour tâcher de renseigner le public sur seulement quelques aspects pertinents de la mesure législative en cause. Il s'est dit bien des choses dans le passé, et d'autres publications aussi ont été financées, en partie, me dit-on, par le Trésor public. Peut-être devrait-il aussi mentionner ces fonds qui ont été offerts pour une publication qui, elle aussi, avait trait à un texte de loi qui n'avait pas encore été présenté à la Chambre.

• (1510)

Je suis heureux que la mesure en cause ait été déjà présentée à la Chambre, qu'en fait elle ait déjà été approuvée en première lecture, et le serai encore davantage lorsque la Chambre l'aura approuvée en deuxième lecture, puis qu'elle sera renvoyée au comité pour une étude approfondie. Quant à la lettre de renseignements, on peut en discuter. Il est de coutume, dans mon ministère, d'envoyer de temps à autre au public des renseignements sur les projets de loi présentés à la Chambre. Au fond, ce n'est rien de nouveau. Votre Honneur constatera en outre, si elle examine l'accusation du député selon laquelle le ministre que je suis profite de son poste pour propager ses idées et ainsi de suite, qu'il a aussi la charge d'un ministère auquel on a de temps à autre décerné les plus grands honneurs en tant que ministère qui renseigne le plus le public sur ce qu'il fait.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'aimerais intervenir brièvement à l'appui de mon collègue qui a soulevé la question de privilège, le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse). Je le ferai en rappelant un incident qui me vient à l'esprit et qui remonte à il y a déjà des années. S'y trouvait mêlée une personne aujourd'hui très malade, pour qui ceux d'entre nous qui sommes ici depuis un bout de temps avons le plus grand respect—nommément, l'honorable Judy LaMarsh. Une mesure législative, le Régime de pensions du Canada, faisait l'objet de longs débats à la Chambre.

Il se trouve—et j'espère que cela ne jouera pas contre mon argumentation—que j'étais fervent partisan du projet de loi et que certaines attaques contre elle, dans les journaux et ailleurs, m'irritaient. Aussi, j'eus l'audace de demander à mon amie Judy si elle ne pourrait pas publier soit un dépliant soit de la réclame pour répondre aux critiques, et proclamer les vertus et les avantages de la mesure. Elle me répondit qu'elle y avait pensé, qu'elle aurait aimé le faire, mais que le Conseil du Trésor et d'autres lui avaient signalé qu'il serait inconvenant de dépenser des deniers publics pour préconiser ou vanter les avantages d'une mesure législative encore à l'état de projet.